

ARRÊTE 2025-113

PORTANT PERMISSION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET INTERDITION DE STATIONNEMENT

David BELVAL, Maire de la Commune de Bury,

Vu le Code des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de la Route;

Vu la demande reçue en date du 03 octobre 2025, de Monsieur BELVAL David, sis 17 rue Albert Martin à BURY (60250), tendant à obtenir l'autorisation d'occuper le Domaine Public, pour stationner un véhicule face à son domicile afin de décharger du bois au 17 rue Albert Martin à BURY (60250);

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTE

- <u>Article 1</u>: Monsieur BELVAL David, sis 17 rue Albert Martin à BURY (60250), est autorisé à stationner un véhicule face à son domicile sur le Domaine Public le vendredi 17 octobre 2025, dans les conditions précédemment désignées sous les réserves suivantes, afin d'assurer la sécurité des lieux :
 - Toutes dispositions devront être prises pour assurer la sécurité publique.
 - Un éclairage de nuit devra être assuré ou système réfléchissant et pose de panneaux travaux de part et d'autre.
 - Aucun dépôt de matériaux ne sera toléré sur le Domaine Public
 - La circulation des véhicules ne devra en aucune façon être interrompue.
 - Le cheminement des piétons s'effectuera par le trottoir opposé.
 - Le stationnement sera interdit sur la longueur du chantier, face au 17 rue Albert Martin le vendredi 17 octobre de 8h00 à 12h00.
- Article 2: Il est entendu que le pétitionnaire sera responsable de tous les incidents ou accidents susceptibles de survenir du fait de la présence du chantier, toutes dégradations seront réparées à ses frais et par ses soins.
- Article 3: La signalisation sera conforme à l'instruction générale sur la signalisation et posée par le pétitionnaire. Les éléments de signalisation seront à retirer à l'accueil de la Mairie de Bury la veille des travaux.
- Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
 - Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de MOUY,
 - Centre de secours de MOUY,
 - Monsieur le Responsable des Services Techniques,
 - Monsieur BELVAL David.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BURY, le 14 octobre 2025 Le Maire, David BELVAL